



BANQUE des
TERRITOIRES



VILLE DE DEMAIN



Parc aux Angéliques : véritable pôle écologique

Un espace naturel aux fortes exigences écologiques

La 1^{ère} phase d'aménagement de cet espace constitue un lieu d'expérimentation. Des protocoles de phytoremédiation y sont développés dans le but de dépolluer les sols (impactés par les activités portuaires et industrielles antérieures) à travers une végétalisation appropriée.

En matière d'eau, l'aménagement ne prévoit aucun réseau de récupération des eaux pluviales, l'objectif étant de favoriser l'infiltration de ces eaux grâce à une porosité de sol maximale. Seuls 7 % de la surface du parc nécessitent un arrosage, qui est réalisé avec l'eau du fleuve.

Pour préserver la faune et la flore, une « zone tampon » a été mise en place entre les berges sauvages et le parc récréatif afin de limiter les atteintes au milieu naturel et aux espèces sauvages.

Des enjeux atteints

Dès sa conception, la prise en compte de l'environnement a été intégrée au projet avec la mise en place d'une charte « chantier vert ». Quant à la gestion actuelle du parc, l'obtention du label « Eco jardin » assure son caractère écologique.

L'intégration de la contrainte de pollution du sol, les techniques innovantes de rationalisation de la consommation d'eau, la préservation de la faune et de la flore offrent une optimisation de l'aménagement paysager.

La Banque des Territoires, opérateur du Programme d'Investissements d'Avenir, a pris part à ce projet qui, de par sa performance environnementale, répond au potentiel écologique de la trame verte urbaine et assure la promotion de la biodiversité.



LE GRAND PLAN
D'INVESTISSEMENT

1,57 M€

Ville de demain

40 ha

Surface totale

7 %

du parc est arrosé

8 M€

Montant total de
l'investissement



Premier ministre

Secrétariat
général pour
l'investissement